

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Vingt et Un Avril Deux Mille Vingt Six**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 Avril 2026 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

**M. Guillaume GILLES** – Maire

**M. Christian DUBREUIL, M. Rémi SYPOWSKI, Mme Isabelle FORBER, M. Fabrice GRELLIER** – Adjoints

**M. Michel LAIDET, Mme Valérie PAGNAULT, Mme Catherine PESCHER, Mme Fanny ABRIAT** – Conseillers Municipaux délégués

**M. Bernard GIRAULT, Mme Laurence MONTAUFIER, M. Laurent LANCEREAU, Mme Anita LEJAY, M. Thierry BILLEROT, M. Loïc VILLENEUVE, Mme Sandrine BROCHARD, M. Xavier AUGAY, M. Olivier FRANÇOIS**, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

**Excusés avec pouvoir :** Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir suivant a été donné :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Fatima DUPUIS	M. Christian DUBREUIL
M. Sébastien HEBERT	M. Guillaume GILLES
Mme Lovasoa PAPUCHON	Mme Fanny ABRIAT
Mme Fabienne DOMINGOS-VAILLANT	M. Xavier AUGAY
Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN	M. Olivier FRANÇOIS

Le Compte rendu de la réunion du 30 Mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Madame Sandrine BROCHARD est désignée Secrétaire de séance.

### FINANCES

Monsieur GILLES informe le Conseil Municipal que ce projet de budget 2026 va être présenté à l'assemblée mais il ne sera voté qu'à la prochaine réunion le Jeudi 30 Avril 2026 et donne la parole à Monsieur Christian DUBREUIL, Premier Adjoint au Maire en charge des finances qui présente ce projet de budget.

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner les représentants du Conseil Municipal pour siéger au Syndicat du Plan d'Eau de la Filature composé des Communes de LIGUGÉ et de SMARVES.

5 titulaires et 2 suppléants doivent être élus au scrutin uninominal à la majorité absolue. Ce scrutin est secret. Les élus ci-dessous sont élus membres du Syndicat de la Filature.

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Valérie PAGNAULT</b>	<b>Christian DUBREUIL</b>
<b>Michel LAIDET</b>	<b>Fanny ABRIAT</b>
<b>Xavier AUGAY</b>	
<b>Bernard GIRAULT</b>	
<b>Guillaume GILLES</b>	

## **REPRÉSENTANT COMMUNAL A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un représentant communal pour siéger à la commission intercommunale de sécurité et d'accessibilité sachant que le Maire est délégué dans sa commune pour représenter le Président de la Communauté Urbaine. De fait un élu doit être désigné pour représenter le Maire.

**Le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian DUBREUIL.**

### **DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUBREUIL en charge de ce dossier. Il rappelle que le référent déontologue de l'élu local est un interlocuteur extérieur et indépendant, mis à la disposition des élus pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat sur les questions éthiques. Son rôle est avant tout préventif et consultatif. Il peut être saisi individuellement par un élu qui s'interroge sur une situation susceptible de créer un doute quant à son impartialité : liens personnels ou professionnels avec un dossier, participation à une délibération, représentation d'intérêts, cumul de fonctions, ou toute situation pouvant être perçue comme conflits d'intérêts. Le référent apporte un éclairage objectif et confidentiel. Il aide l'élu à analyser les risques, à apprécier la conduite à tenir (déport, abstention, transparence...) et à sécuriser sa décision. Il ne prend pas la décision à la place de l'élu et ne dispose d'aucun pouvoir disciplinaire. Il formule seulement des conseils destinés à prévenir les difficultés juridiques, médiatiques ou réputationnelles.

**Le Conseil Municipal désigne Madame Stéphanie PAVAGEAU, candidate proposée par l'AMF86 en tant que référente déontologue pour la Commune de Ligugé.**

### **DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que des formations sont proposées à tous les élus. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçus une délégation. Le Conseil Municipal doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

**La délibération est validée par le Conseil Municipal.**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **REMERCIEMENTS**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 30 Avril 2026 à 19 heures.

Ligugé le 22 Avril 2026  
Le Maire  
Guillaume GILLES

